

public; je désire vous la faire épouser; y consentez-vous?» Le fils de notable répondit : « A vos offres, ô roi, je n'opposerais pas un refus, même s'il s'agissait d'un chien; à plus forte raison ne le ferai-je pas puisqu'il s'agit de votre fille ». Aussitôt le roi lui donna sa fille en mariage; il installa pour lui une demeure princière et lui donna cet avertissement : « Cette fille est affreuse à voir; gardez-vous de jamais la montrer en public; quand vous sortez, fermez à clef la porte extérieure; quand vous êtes à la maison, tenez close la porte intérieure. Que ce soit là votre règle constante. »

Cependant plusieurs fils de famille, qui étaient les amis de cet homme, faisaient des banquets et se divertissaient; à chacune de leurs réunions, leurs femmes venaient prendre part; seule la femme de cet homme ne venait pas. Alors les jeunes gens firent ensemble la convention suivante : « A l'avenir, lorsque nous nous réunirons de nouveau, nous comptons que chacun de nous amènera sa femme; celui qui y manquerait sera frappé d'une forte amende ». Ils tinrent donc une nouvelle réunion; mais le fils du notable pauvre fit comme précédemment et vint sans amener sa femme. Les autres lui infligèrent alors d'un commun accord une forte amende. Ce fils de notable se soumit avec respect à la punition. Ses compagnons refirent encore une convention aux termes de laquelle celui qui n'amènerait pas sa femme à la réunion qu'ils tiendraient le lendemain serait encore frappé d'une forte amende. De la sorte notre homme fut puni par deux et trois fois et cependant il continuait à venir aux réunions sans amener sa femme.

Étant revenu chez lui, le fils du notable pauvre dit à sa femme : « J'ai été à plusieurs reprises puni à cause de vous. » Sa femme lui en demandant la raison, il reprit : « Mes compagnons ont convenu entre eux que chacun amènerait sa femme aux banquets. Or, pour obéir aux